



# le travail

*du permanent*

**le travail** du permanent :

Un aperçu hebdomadaire des questions qui intéressent les permanents de la CSN; rédigé et préparé en collaboration et coordonné par le service des recherches et le service de presse du journal **le travail** imprimé par la CSN, 4364 rue St-Denis, Montréal.

Vol. 1 No 5 Le 8 décembre 1965

les  
ouvriers  
et  
les  
élections  
à  
québec

pages 2-3-4

Les permanents et les syndiqués de la CSN n'ont pas été indifférents à la lutte municipale qui s'est livrée à Québec au cours d'octobre et novembre. On sait que lors du scrutin municipal du 14 novembre les citoyens de Québec ont fait un balayage en règle.

Il est intéressant de soumettre ici des textes qui ont été préparés pour la presse québécoise à cette occasion et de souligner les demandes qu'ont formulées les syndiqués CSN.

La participation syndicale aux affaires politiques n'est pas nouvelle, mais elle prend une certaine ampleur depuis quelque temps.

C'est donc à titre de renseignement que nous publions ces textes, tout en soulignant qu'ils n'ont pas été sans effet dans le résultat du vote municipal.

Le Conseil central des syndicats nationaux de Québec se réjouit devant la possibilité d'un vrai renouveau sur la scène municipale.

Maintenant la campagne des élections fédérales terminées, les travailleurs syndiqués de la CSN invitent de façon pressante la population à porter son attention sur les événements importants qui la concernent à cause du scrutin du 14 novembre.

Il faut pour Québec un nouveau gouvernement municipal libre de toute attache et décidé à entreprendre vigoureusement les réformes qui s'imposent.

Nous avons maintenant une charte nouvelle qui, si nous le voulons, nous débarrassera des petites politiques mesquines. Québec doit s'engager dans des politiques d'avenir et Québec doit prendre les risques normaux de grandes politiques à la mesure de sa volonté de vivre.

L'expérience a appris aux syndiqués qu'il ne fallait pas donner de confiance aveugle aux groupes politiques à moins d'y reconnaître une politique et des hommes absolument sûrs. Par ailleurs, les partis politiques, même municipaux, permettent de savoir qui est responsable de l'administration. Ainsi, le Conseil central reconnaît l'opportunité des partis, à moins qu'il ne s'agisse de candidats indépendants exceptionnels. C'est pourquoi, le Conseil central approuve le bien-fondé de la formation des partis.

Pour le moment, les travailleurs de la CSN, comme toute la population d'ailleurs, interrogent ces deux partis pour savoir quelles sont leurs positions respectives sur les trois sujets suivants:

- 1.- La coordination et l'intégration par l'annexion ou autrement de la région métropolitaine;
- 2.- La politique d'habitation, compte tenu de nos zones délabrées;
- 3.- Le transport en commun dans la région

1.- Pour le Conseil central, il apparaît plus qu'urgent de remédier au morcellement indéfini du territoire en municipalités minuscules, toutes aussi impuissantes les unes que les autres, et lancées dans une stupide compétition qui ne fait que diviser nos forces en face d'autres grands centres. Il faut donc s'engager progressivement, mais à un rythme accéléré vers l'intégration de tout le territoire régional.

2.- La Société centrale d'Hypothèque et de logement, le gouvernement provincial et le gouvernement municipal ont le devoir strict d'aider à reloger à prix modique les citoyens à faibles revenus.

Les plans de 1- 2- 3 chambres à \$75.00 et \$100.00 par mois ne conviennent pas pour répondre aux besoins dont il s'agit. Les plans de réaménagement de secteurs commerciaux (comme celui de St-Roch) ne correspondent pas, dans l'ordre de priorité, à la place que donne le

rapport Martin aux secteurs d'habitation. C'est pourquoi le Conseil central rappelle que pour lui, la priorité doit aller à la rénovation des zones d'habitation inadéquates (St-Sauveur, St-Jean-Baptiste, etc.)

3.- Les travailleurs de la région de Québec souffrent de façon constante du manque d'organisation du transport en commun.

Le Conseil central prône la création d'une Commission du Transport métropolitain et l'acquisition par les gouvernements municipaux et provinciaux des différentes exploitations de transport en commun. C'est le petit salarié qui utilise l'autobus et les bateaux-traversiers. Il est normal que la communauté tout entière supporte l'exploitation de ces moyens indispensables pour permettre aux moins riches de se rendre à leur lieu de travail.

Donc, le Conseil central met en demeure les partis en présence de se prononcer sur ces trois sujets

précis, et il demande aux travailleurs de donner leur appui aux candidats qui s'engagent à travailler à la réalisation de ces objectifs.

Si l'équipe élue le 14 novembre ne donnait pas toute l'attention voulue à ces trois priorités, la classe des travailleurs serait autorisée à croire que, comme cela s'est pratiqué depuis longtemps à Québec, l'administration de la ville se fait au profit des marchands et industriels sans envergure, à mentalité du XIXe siècle.

VOICI UN COMMUNIQUE DE PRESSE PUBLIE 48 HEURES AVANT LE SCRUTIN. IL A ETE PREPARE PAR ROBERT MARCEAU, PERMANENT A QUEBEC.

Mercredi le 3 novembre dernier, le Conseil central des Syndicats nationaux de Québec avait par l'entremise de la presse, demandé aux différents candidats en lice pour diriger les rennes de la cité de Québec, quelles étaient leurs positions sur trois articles précis du programme politique.

- 1.- L'intégration par l'annexion ou autrement de toute la région métropolitaine de Québec.
- 2.- L'élimination des taundis en fournissant des logements à prix modiques.
- 3.- La création d'une Commission de Transport métropolitain, assurant l'absorption par cette Commission, des entreprises privées pour assurer ce service sur une base d'exploitation publique.

Aujourd'hui, le Conseil central des Syndicats nationaux de Québec tient à renseigner les syndiqués et le public en général sur les réponses qu'il a obtenues.

D'abord, il faut rejeter la formule des indépendants et voter pour un Parti, car c'est la seule façon raisonnable de savoir qui sera responsable demain. Pour mettre fin à l'ancien régime, pour pouvoir agir dans toutes les situations sans qu'un seul candidat isolé, paralyse tout, il faut des

hommes solidaires, qu'on approuvera ou rejettera en bloc.

Deuxièmement, le Conseil central tient à faire remarquer que des hommes de valeur se retrouvent sous l'une ou l'autre bannière et qu'il y a des faiblesses dans les deux camps, mais ces faiblesses ne doivent pas nous empêcher de voter pour un parti.

Le Président du Conseil central des Syndicats nationaux de Québec, M. Roland Tapin, accompagné du Directeur régional, M. Amédée Daigle et M. Robert Marceau, responsable du Comité des Affaires municipales du même Conseil central, ont rencontré les chefs de partis, MM Cossette et Lamontagne. A la suite de leur conversation, les représentants syndicaux sont en mesure de dire que les deux candidats se sont engagés à défendre les trois objectifs dont nous avons parlé ci-haut.

En plus, M. Lamontagne s'est engagé à fournir en

temps et lieux, s'il est élu, les renseignements nécessaires aux syndicats pour leur permettre une action éclairée et énergique après l'élection.

Pour sa part, M. Raymond Cossette, tel que son programme l'indique, a promis de créer un Conseil consultatif avec les corps intermédiaires, ce qui a plu beaucoup aux syndicalistes, car, ce conseil permettra une action continue.

Les officiers du Conseil central des Syndicats nationaux de Québec sont donc maintenant convaincus qu'ils ont accompli le devoir qui leur incombe, d'éclairer dans la mesure de leur possible, le choix des électeurs.

Toutefois, là comme ailleurs, ils entendent bien laisser à la conscience de chacun, le dernier mot. Pour eux, la partie qui est la plus importante de leur travail, s'accomplira à la suite du scrutin, pour forcer à agir qui que ce soit qui sera élu.